

Atteinte a la vie privée ? ou non ?

Par **aketo95**, le **10/10/2007** à **15:56**

bonjour

je recquiers votre aide s'il vous plait

une amie de 14 ans, résidant en belgique, a posté la photo d'un collègue à qui elle avait parlé en webcam (elle a fait un imprimécran et a mis la photo sur un forum, de type 'forumactif') et maintenant cet homme, de 14ans, menace le la trainer en justice pour atteinte à la vie privée, et a sauvegardé un imprimécran montrant le message de mon amie avec sa photo il menace de lui faire payer une grosse somme, et de mettre son père en prison

est-ce des menaces en l'air?

ou encour-t-elle le risque d'etre trainée en justice?

je vous en prie répondez moi

ps: excusez moi si ce nest pas dans la bonne partie mais je n'y connais vraiment rien en justice

Par **Morsula**, le **10/10/2007** à **16:53**

Bonjour,

Si j'ai bien compris ce [i:227r8531]jeune homme[/i:227r8531] a aussi 14 ans. Je pense qu'au vu de l'histoire c'est des menaces en l'air. Normalement on n'a pas à publier la photo d'une personne sur un site, forum ou blog sans son autorisation, donc manifestement votre amie de n'était pas dans son droit, mais le savait-elle ? En règle général est-ce que les jeunes de 14 ans savent que c'est mal de publier une photo sur Internet sans l'autorisation de la personne concernée ? Je ne pense pas et les parents ne peuvent pas toujours surveiller l'utilisation que font leurs enfants d'Internet.

Aucune crainte selon moi, parce qu'entre faire et dire il y a une marge, et franchement c'est pas sérieux comme histoire. Au pire il peut demander la suppression de la photo par l'intermédiaire de forumactif (enfin je suppose que ça doit se faire) mais si votre amie prend ses menaces au sérieux elle s'empresserait de supprimer la photo et l'histoire est réglée, après s'il veut porter plainte c'est son problème, mais pas sûr que ça ira bien loin avec une pauvre capture d'écran.

[size=75:227r8531]Je n'écris même plus "les tribunaux ont d'autres affaires à juger" parce qu'on va encore me reprocher cette phrase, mais je le pense alors[/size:227r8531] :D

Par **aketo95**, le **10/10/2007** à **17:07**

merci énormément de votre réponse

Par **x-ray**, le **10/10/2007** à **17:48**

:twisted:

Morsu, Image not found or type unknown

je ne suis pas d'accord, les tribunaux doivent s'occuper des jeunes filles qui publient des photos sans autorisation, des photos de vélos volés il ya deux ans, avec le portable

emprunté à un "ami".... Image not found or type unknown

:)) :))

Sinon où va-t-on, non mais... Image not found or type unknown

:wink:

JoKe Image not found or type unknown

Par **Morsula**, le **10/10/2007** à **18:28**

Bah j'ai jamais dis qu'il ne fallait pas nécessairement s'occuper de ce genre d'histoire, mais il faut reconnaître que ce litige entre deux personnes qui n'ont pas encore la capacité juridique et qu'on ne peut pas considérer comme des êtres responsables n'a pas vraiment d'intérêt. Après qu'une jeune fille pique de l'argent à sa mère c'est une autre paire de manches, mais franchement je ferais jamais de la vie des études de droit pour devenir magistrat et me faire em****er pour ce genre d'histoire ^_^

Par **x-ray**, le **10/10/2007** à **18:47**

c'est clair !! mais je suis certain que les juges en ch....avec des c...d'ados, et perdent un temps précieux...

Par **Camille**, le **11/10/2007** à **09:19**

Bonjour,

[quote="aketo95":33sgvgop]

il menace de lui faire payer une grosse somme, [u:33sgvgop][b:33sgvgop]et de mettre son père en prison[/b:33sgvgop][u:33sgvgop]

[/quote:33sgvgop]

Et bien, pour compléter ce qui a déjà été dit, vous pourriez utilement conseiller à cet "homme de 14 ans" de commencer par faire quelques études de droit avant de raconter n'importe quoi. Pourquoi pas l'écartèlement en place publique ou le supplice de la roue ?

Décidément, il va falloir que je regarde de plus près mon histoire de sucette jamais rendue par mon institutrice... Y a p'têt du pognon à se faire sur le dos de ses héritiers.rien que les

intérêts moratoires cumulés depuis 40 ans, même seulement au taux légal... Image not found or type unknown

Par **jeeecy**, le **11/10/2007 à 11:59**

[quote="aketo95":1ve7ek4v]bonjour

je recquiers votre aide s'il vous plait

une amie de 14 ans, résidant en belgique, a posté la photo d'un collègue à qui elle avait parlé en webcam (elle a fait un imprimécran et a mis la photo sur un forum, de type 'forumactif') et maintenant cet homme, de 14ans, menace le la trainer en justice pour atteinte à la vie privée, et a sauvegardé un imprimécran montrant le message de mon amie avec sa photo il menace de lui faire payer une grosse somme, et de mettre son père en prison

est-ce des menaces en l'air?

ou encour-t-elle le risque d'etre trainée en justice?

je vous en prie répondez moi

ps: excusez moi si ce nest pas dans la bonne partie mais je n'y connais vraiment rien en justice[/quote:1ve7ek4v]

attentio aux différents participants de ce post...

le problème se passe en Belgique, et donc est soumis au droit belge...

or vos réponses touchent a priori au droit français

ce qui est sur par rapport aux questions posées, c'est que le père pourrait être amené en tant que responsable légal à payer une indemnité, mais certainement pas une amende, et qu'il n'yaurait surement pas en prison, où il faudrait qu'une infraction pénale soit relevée, et encore par rapport à la diffusion d'une simple photo, je doute qu'on l'envoie en prison...

bref il vous faut demander des explications par rapport au droit belge (vous etes ici sur un forum de droit francais) pour avoir des precisions quant a ce que j'ai explique ci-dessus

Jeeecy

Par **nicomando**, le **12/10/2007** à **09:58**

Merci Jeeecy j'allait effectivement souligner ce petit détail de la Belgique mais pas pour les éventuelles sanctions mais plutôt pour souligner la complexité de l'affaire.

Une affaire si complexe pour une photo publiée sur internet et une petite querelles entre enfant de 14 ans ne peut pas se régler si facilement devant la justice.

Le mieux c'est que la jeune fille retire la photo de son blog et fasse ses excuses au jeune homme.

Par **Camille**, le **12/10/2007** à **16:31**

Bonjour,

:))

Et en plus, l'un est flamand, l'autre est wallon, alors je vous dis pas... Image not found or type unknown

Par **Morsula**, le **12/10/2007** à **20:59**

C'est de la faute de Camille, il a pas lu le post, du coup moi aussi *exonération de ma

responsabilité pour fait d'autrui* Image not found or type unknown

Enfin, je rejoins l'avis de nicomando, ça serait beaucoup plus simple de régler l'affaire à l'amiable, surtout que pour une photo c'est complètement stupide de se prendre la tête devant la justice.

Par **Camille**, le **13/10/2007** à **12:16**

Bonjour,

Mais non ! Moi, c'est parce que j'anticipe, je suis à l'avant-garde du droit, moi... j'en suis déjà au Droit Harmonisé Européen, moi...

Donc, j'applique le Nouveau Code Civil Fédéral Consolidé et le Futur Code Pénal des Communautés Européennes. :arrow: :arrow: :arrow:

Image not found or type unknown